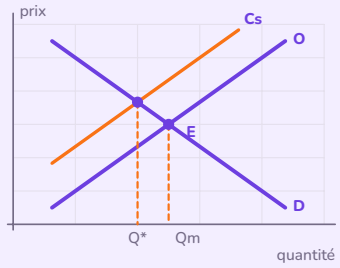
SES · PREMIÈRE GÉNÉRALE

Quelles sont les principales défaillances du marché ?

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Défaillances et externalités

- Défaillance : le marché n'aboutit pas à une allocation efficace des ressources.
- Externalité : effet sur un tiers, sans compensation par le marché.
- Négative : pollution, bruit. Positive : vaccination, éducation.

2 Coût privé, coût social

coût social = coût privé + coût externe

- Externalité négative : le marché produit trop (Qm > Q*).
- Externalité positive : bénéfice social > bénéfice privé, le marché produit trop peu.

3 Biens collectifs

- Rival : l'usage de l'un réduit celui des autres. Excluable : on peut priver un non-payeur.
- Bien collectif : non rival et non excluable (phare, défense).
- Passager clandestin : profiter sans payer, d'où une production publique financée par l'impôt.

4 Biens communs

- Bien commun : rival et non excluable (poissons en mer, nappes d'eau).
- Tragédie des communs (Hardin, 1968) : risque de surexploitation.
- Ostrom (Nobel 2009) : des usagers peuvent gérer un commun par des règles collectives.

5 Asymétries d'information

- Une partie en sait plus que l'autre.
- Sélection adverse, avant le contrat : voitures d'occasion (Akerlof, 1970).
- Aléa moral, après le contrat : l'assuré moins prudent ; franchise, bonus-malus.

6 Réglementer, taxer, subventionner

- Réglementation : normes, interdictions, obligations.
- Taxe pigouvienne, principe pollueur-payeur : taxe = coût externe par unité.
- Subvention : encourager une activité à externalité positive.

7 Quotas, production publique, information

- Quotas : l'État fixe la quantité totale, le prix naît des échanges (Union européenne, 2005).
- Production publique pour les biens collectifs.
- Information obligatoire : étiquetage, contrôle technique, diagnostic énergétique.

Pièges à éviter

- Classer un bien selon son producteur plutôt que selon la rivalité et l'exclusion.
- Oublier qu'un bien commun est rival : c'est la cause de sa surexploitation.
- Confondre sélection adverse (avant le contrat) et aléa moral (après).
- Confondre la taxe, qui fixe un prix, et les quotas, qui fixent une quantité.